

RAPPORT
COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER
1 décembre 2025

A - Contexte

La commission de Contrôle Financier (CCF) est chargée de l'examen des comptes détaillés des conventions passées avec les entreprises, que ces conventions prennent la forme de DSP, de contrats de partenariat, de conventions de prêts ou de garantie d'emprunt. Elle est obligatoire. La commission de contrôle financier doit établir un rapport écrit annuel pour chaque convention soumise à son contrôle. Les rapports doivent être joints aux comptes de la collectivité. Ce sont des documents administratifs communicables.

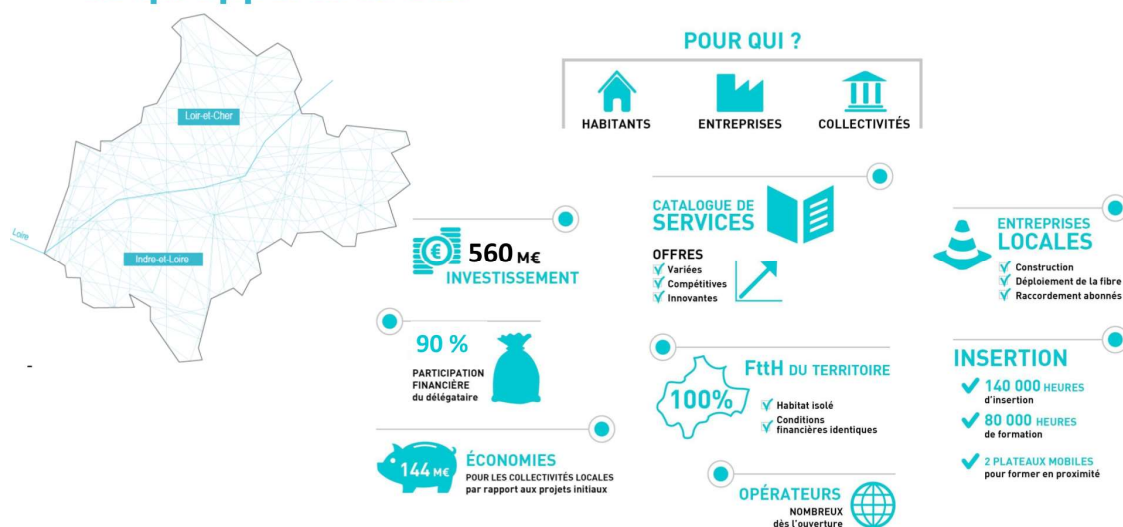
La composition de cette dernière est fixée librement par le Conseil Syndical. Lors du Conseil Syndical du 11 décembre 2023, la Commission de Contrôle Financier a été renouvelée.

B. La Délégation de Services Public

Par une convention de Délégation de Service Public (DSP), entrée en vigueur le 1er janvier 2018, le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique a confié à la société TDF Fibre, la conception, l'établissement et l'exploitation d'un réseau très haut débit sur le territoire des départements de Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire. La durée initiale de la DSP était de 25 ans. Au terme de l'avenant numéro 4 à la DSP, entré en vigueur en février 2021, elle est désormais de 27 ans, soit jusqu'en 2044. Conformément à l'article 4.2 de la convention, la société Val de Loire Fibre s'est substituée à la société TDF Fibre le 1er février 2018 pour l'exécution des missions de service public.

Le coût du projet FttH est de 489,9 M€ dont 253,9 M€ pour l'Indre-et-Loire et 236 M€ pour le Loir-et-Cher. **La participation publique totale est de 52,4 M€.**

Ce qu'apporte la DSP



Les principaux mécanismes financiers du contrat

- **Un financement intégralement apporté par les actionnaires TDF et CDC**
 - 10% capital / 90% comptes courants d'associés
 - Débloable selon les besoins de financement de la société de projet puis bloqué jusqu'au terme du déploiement,
 - Avec une garantie non plafonnée d'apporter les éventuels financements supplémentaires nécessaires.
- **Jalons de versements de la subvention :**
 - IPE : 5% démarrage, 10% APD, 10% PV recettes, 30% DOE, 10% validation DOE, 15% recette ZAPM, 10% recette globale
 - Raccordements, chaque trimestre : 185 € / racco. standard et 800 € / racco. long (PBO-DTIO > 100 m)
- **Redevances :**
 - Redevance d'affermage : 640 k€ par an de l'année 1 à l'année 25, indexée
 - Redevance pour frais de contrôle : 400 k€/an pendant le déploiement, 200 k€/an les deux dernières années, 100 k€/an sinon + 150 k€ en années 10 et 20 pour financer des audits, indexée
 - Contribution au fonds pour le développement des usages : 1,6 M€ concentré sur les premières années de la DSP
- **Reversement des PCA** au titre des IRU et des frais de raccordement : intégral dès l'année de perception
- **Retour à meilleure fortune** : 10%, 30%, 50 et jusqu'à 90% du surcroît d'EBE cumulé (si EBE réels > 150% EBE prév.) avec recalcul des EBE réels pris en compte sur la base taux de charges intra-groupe du BP prévisionnel
- **Pénalités** : indexées, doublées si réitérées, applicables sans mise en demeure préalable, plafonnées à 30,1 M€ pour la construction (ex : 500 € / jour si remise en retard d'un APD), et à 13 M€ par période de 5 ans pour l'exploitation (ex : 1 000 € / jour si remise en retard d'un CR trimestriel), l'atteinte de l'un des plafonds autorise à résilier pour faute.

C. Analyse financière du Rapport d'activité 2023 du délégataire

Le Syndicat a reçu le 5 juillet 2023, par courrier daté du même jour, le rapport d'activités du Délégué au titre de l'année 2023.

Les engagements sur le déploiement du réseau sont globalement tenus depuis l'avenant 4

- 311 357 prises rendues éligibles à fin 2023, soit un objectif légèrement en deçà de la cible qui était à 318 421 prises éligibles à cette date.
- La production trimestrielle 2023 était de 18 124 prises, soit significativement moins qu'en 2022 avec 28 500 prises réalisées par trimestre. C'est parce que les prises à réaliser sont plus éparpillées et plus difficiles.
- Les immobilisations corporelles représentent à fin décembre 2023 : 414,3 M €. Les principales composantes sont :
 - 335 M€ liés à la construction du réseau
 - 61,5 M€ liés aux raccordements
 - 8,8 M€ liés aux équipements actifs.

Pour la première fois, les investissements réalisés passent en dessous du prévisionnel (96 % du prévisionnel à fin 2023). En revanche, les investissements sur la construction du réseau (IPE) vont se poursuivre au-delà de 2023 alors le plan d'affaires prévisionnel n'en prévoit plus après

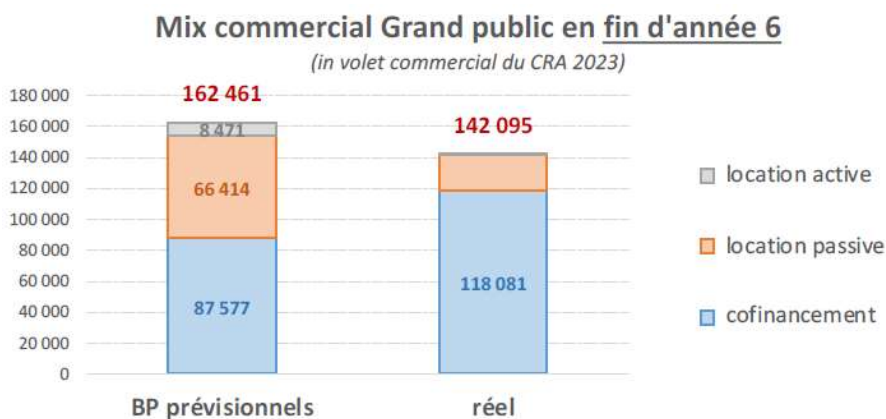
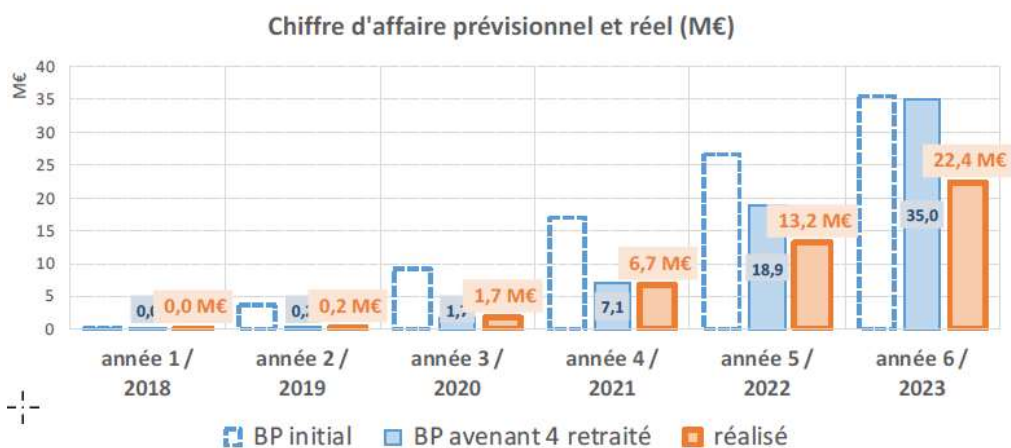
cette année.

- Les immobilisations liées à la vie du réseau demeurent modestes avec 1,8 M€.
- Les subventions versées par le Syndicat à Val de Loire Fibre s'élevaient, au 31 décembre 2025, à 18,85 M€, soit une progression significative (+ 7 M€) par rapport à fin 2022.

Les clients du réseau sont bien là, mais pas sur les modes de commercialisation prévus

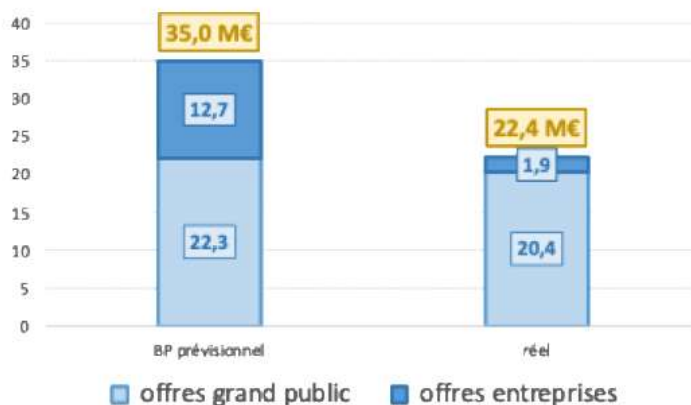
- On dénombrait au 31 décembre 2023, 142 095 prises effectivement commercialisées (contre 83 765 à fin 2022), soit un taux de commercialisation à fin 2023 de 44,9 % (contre 37 % à fin 2022)
- Pour ce qui est du chiffre d'affaires : même si l'évolution par rapport à 2022 est significative (22,4 M€ en 2023, contre 13 M€ l'année précédente), le résultat demeure en deçà des 35 M€ prévus au plan d'affaires de la DSP.

Les graphes ci dessous mettent en évidence les écarts entre le prévisionnel et le réalisé :



Il y a moins de prises commercialisées que prévu et le ratio location / cofinancement n'est pas celui qui était envisagé au départ du projet.

Structure du chiffre d'affaires de l'année 6 / 2023



La commercialisation des offres Entreprises est très en deçà de ce qui avait été imaginé au départ du projet; ce qui explique en partie le décrochage sur le chiffre d'affaires.

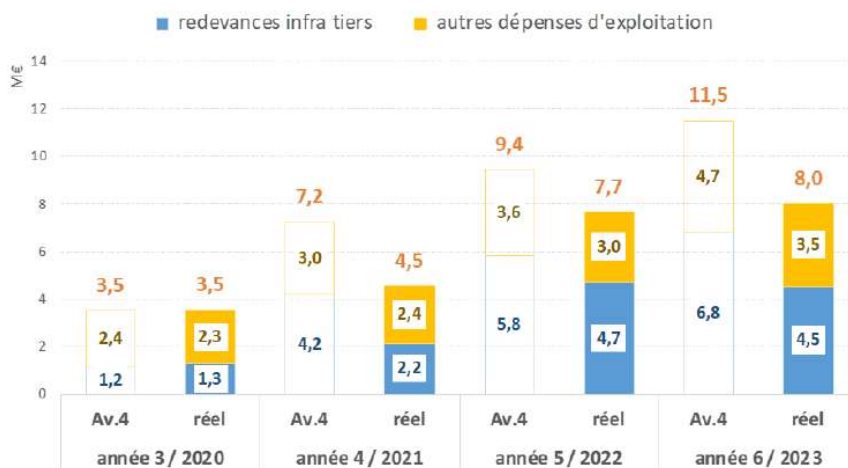
Des résultats cumulés quasiment conformes au plan d'affaires de la DSP

- Les charges d'exploitation étaient de 8 M€ au lieu de 11,5 M€ prévus au plan d'affaires. Un décalage qui s'explique par un décalage logique sur les charges techniques mais aussi par un décalage moins normal sur les charges de structures. Il faudra voir si ce décalage se résorbe avec le temps.
- L'Excédent brut d'exploitation est positif : + 14,3 M€ (contre 23,5 M€ prévus au plan d'affaires de référence)
- Les frais financiers sont de 21,3 M € (contre 16,5 M€ prévus au plan d'affaires de référence)
- Le résultat net de l'exercice est de -21,5 M€ (contre - 11,9 M€ prévus au plan d'affaires de référence)
- En cumulé, le résultat net est globalement conforme à ce qui était prévu au plan d'affaires de référence

Les graphes ci dessous illustrent ces différents résultats :

Résultat avant impôts	année 1 / 2018	année 2 / 2019	année 3 / 2020	année 4 / 2021	année 5 / 2022	année 6 / 2023
BP avenant 4	-6 578 795	-3 821 052	-6 373 759	-13 493 331	-15 350 375	-11 989 747
BP avenant 4 - cumulé	-6 578 795	-10 399 846	-16 773 606	-30 266 937	-45 617 311	-57 607 059
réalisé	-1 406 707	-2 985 905	-4 623 037	-9 381 176	-18 596 351	-21 536 416
réalisé - cumulé	-1 406 707	-4 392 612	-9 015 649	-18 396 825	-36 993 176	-58 529 592

Charges d'exploitation prévisionnelles et réelles



Analyse du bilan : zoom sur le passif

- Le Les Capitaux propres sont maintenus à flot à hauteur de 24,4 M€ (pour un capital social est de 63,4 M€) en 2023 grâce à des recapitalisations permettant d'éponger les pertes
- Le Ratio capitaux propres / capital social était toujours inférieur à 50 % à fin 2023 alors que d'autres pertes sont prévisibles
- Les dettes financières atteignent 293,6 M€ dont 45 M€ d'intérêts capitalisés calculés au taux de 8%
- Les dettes sur immobilisations sont de 12,1 M€. Elles sont en voie d'extinction
- Les dettes d'exploitation représentent 6,1 M€

Le tableau ci dessous illustre ces résultats :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
capital social	6 428 570	6 428 570	14 428 570	14 428 570	41 428 570	62 428 570
<i>Δ capital social</i>	+6 428 570	-	+8 000 000	-	+27 000 000	+21 000 000
capitaux propres	7 623 509	4 664 151	9 325 454	3 032 114	17 817 158	24 376 972
<i>ratio CP/CS</i>	119%	73%	65%	21%	43%	39%

<u>tirage sur prêt d'associés (M€)</u>	2018	2019	2020	2021	2022	2023
tirages de l'année	0,0	8,0	34,0	88,0	72,0	46,5
tirages cumulés	0,0	8,0	42,0	130,0	202,0	248,5
intérêts capitalisés	0,0	0,3	1,2	7,1	15,3	21,1
encours au 31/12	0,0	8,3	43,5	138,6	225,9	293,5
plafond de tirage	182,4	182,4	182,4	182,4	?	?